



# ACADÉMIE DE BORDEAUX

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**La Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine  
Rectrice de l'académie de Bordeaux  
Chancelière des universités**

Vu le Décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée ;

Vu l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ;

Vu l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie.

## ARRETE

Direction des  
Examens et concours

DEC 4

Bureau des concours

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Une session d'examen en vue de l'obtention du Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive et à la formation professionnelle spécialisée par la voie de la VAEP est ouverte dans l'académie de Bordeaux pour la session 2023-2024.

### **ARTICLE 2 :**

Le registre d'inscription est ouvert du jeudi 28 septembre 2023 (12h) au jeudi 19 octobre 2023 (23h59).

### **ARTICLE 3 :**

La date limite de dépôt du livret 1 (dossier de recevabilité) est fixée au jeudi 19 octobre 2023 (23h59).

La date limite de dépôt du livret 2 est fixée au vendredi 16 février 2024 (12h00).

### **ARTICLE 4 :**

Les épreuves se dérouleront en mars 2024.

### **ARTICLE 5 :**

Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le

Pour la Rectrice et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Pour le Secrétaire Général  
Le Directeur des examens et concours  
Olivier HARMEI.